

L'an deux mil treize, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean BESSON, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

DATE DES CONVOCATIONS : 18 janvier 2013

Présents : MM. BESSON Jean, BALAGUER Christine, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, BUSTOS Christelle, DERDERIAN Philippe, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GRUOT Mireille, LUPO Chantal, MARCELO Brigitte, MICHALLET Damien, MILLY Roger, PEYAUD Jean-Marc, ROGEMOND Maurice, TRUCHET Cécile, VARVIER Richard.

Monsieur MICHALLET Damien est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance est ouverte à vingt heures trente.

1 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Damien MICHALLET, adjoint chargé des finances, présente les orientations budgétaires pour 2013 afin de préparer le budget de la commune.

Il propose une liste d'investissements qui sera arrêtée en fonction des priorités et des possibilités financières de la commune.

Il propose que le budget soit établi sans augmentation d'impôt.

Les différentes commissions font état de leurs besoins.

2- RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2013/2014

Le projet de décret sur les rythmes scolaires prévoit de revenir à la semaine de 4,5 jours en primaire à la rentrée 2013, le mercredi matin sera travaillé avec des possibilités de dérogations concernant le samedi matin.

La réforme entrera en vigueur à la rentrée 2013, mais le texte laisse également la possibilité d'un report à la rentrée 2014 pour les communes qui demanderaient une dérogation avant le 1er mars 2013.

La commission scolaire est chargée d'étudier ce dossier.

3 – CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE POUR LE BATIMENT DU CHAFFARD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation de quatre bureaux de contrôle pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école du Chaffard.

Ils ont répondu pour les cinq missions suivantes :

L : relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables

LE : relative à la solidité des existants

SEI : relative à la sécurité des personnes dans les ERP

HAND : relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

F : relative au fonctionnement des installations

BUREAU	MISSION	HONORAIRES
Alpes Contrôle Centr'Alp – 166, rue Rocher de Lorzier 38430 MOIRANS	L + LE + SEI + HAND + F	3950 € HT 4724,20 € TTC
NORISKO/DEKRA 2, Place de l'Europe BP 7408 38074 ST QUENTIN FALLAVIER	L + LE + SEI + HAND + F	Pas de réponse
VERITAS Parc de Chesnes 4, Allée de Lausanne – Bât F 38070 ST QUENTIN FALLAVIER	L + LE + SEI + HAND + F	Pas de réponse
SOCOTEC 26 Bis, rue de l'Oiselet 38300 BOURGOIN-JALLIEU	L + LE + SEI + HAND + F	2300 € HT 2750, 50 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau SOCOTEC pour un montant de 2300 € HT, soit 2 750, 50 € TTC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

4 – CHOIX DU COORDINATEUR SPS POUR LE BATIMENT DU CHAFFARD

Monsieur le Maire rappelle que, pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école du Chaffard, il est obligatoire d'avoir un coordinateur sécurité.

Une consultation a été lancée auprès de trois bureaux, tous ont présenté une offre.

BUREAU	MISSION	HONORAIRES
SOCOTEC 26 Bis, rue de l'Oiselet 38300 BOURGOIN-JALLIEU	Mission coordination niveau 2	3060 € HT 3659, 76 € TTC
DEKRA 2, Place de l'Europe -BP 7408 38074 ST QUENTIN FALLAVIER	Mission coordination niveau 2	2302 € HT 2774,72 € TTC
ELYFEC 29, rue Condorcet 38090 VILLEFONTAINE	Mission coordination niveau 2	1712,00 € HT 2047, 55 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau ELYFEC pour un montant de 1712 € HT, soit 2047, 55 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

5 – ACHAT MAISON BAS BONCE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'achat d'un bien immobilier situé au Bas Bonce - Route des Sorbières afin d'aménager le carrefour Chemin des Cours/Route des Sorbières.

Le Conseil Municipal est favorable au projet.

Monsieur le Maire se charge de consulter le service des domaines pour connaître son évaluation.

Suite à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-dessous, intitulés :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE

Opération n° 12-262-475

Renforcement poste Haut David

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	9 380 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	7 797 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	448 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	1 135 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	9 380 €
Financements externes :	7 797 €
Contribution prévisionnelle globale :	1 583 €

2 - PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'œuvre du SEDI pour 448 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

7 – ENQUETE PUBLIQUE PROGRAMME PLURIANNUEL SUR LA RIPISYLVE DE LA BOURBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre a déposé un dossier de déclaration d'intérêt général en vue du 3^{ème} programme pluriannuel d'intervention sur la ripisylve de la Bourbre et ses affluents qui s'étendent sur les départements de l'Isère et du Rhône.

Une enquête publique est ouverte du 07 janvier au 08 février 2013. Un dossier de consultation est déposé dans certaines communes dont la mairie de Colombier-Saugnieu.

La commune n'a pas été désignée comme lieu d'enquête publique, la consultation du dossier relatif à cette opération est consultable sur le site du SMABB : www.smabb.fr.

La ripisylve, c'est le boisement que l'on trouve en bord de rivière. Elle constitue le lien entre le milieu terrestre et le cours d'eau. Elle assure de nombreuses fonctions contribuant ainsi à la qualité et la biodiversité du milieu naturel.

Le SMABB souhaite faire des méandres à la Bourbre en amont et en aval de part et d'autre du Chaffard. Cela risque de provoquer une montée des eaux supplémentaires de 10 cm environ lors de crues ce qui entraînerait un risque de destruction des cultures en place (maïs), mais aussi des cultures d'automne dues à l'obligation de rotation des cultures obligatoires.

Contenu des frais que ces travaux vont engendrer, le Conseil Municipal pense que cette dépense n'est pas prioritaire et indispensable à l'heure actuelle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité des membres présents.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR SORTIE DECOUVERTE DE L'ART

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice de l'école élémentaire qui souhaite organiser un projet pédagogique cette année autour de l'art avec visite d'un musée afin de permettre aux élèves de découvrir la culture.

Ce projet concerne la totalité de l'école afin de faire vivre à tous les enfants de l'école la même expérience.

Elle sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 1000 euros pour réduire la participation des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'école élémentaire pour la réalisation de ce projet.

9 - SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SPECIALISES

Plusieurs établissements ont demandé que la commune participe financièrement aux frais de scolarité pour les élèves de SATOLAS ET BONCE accueillis dans leur structure.

Cette somme sera utilisée pour des activités pédagogiques et culturelles.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 25 € par élève à compter de 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et vote ce montant à l'unanimité.

10 - LIGNE BUDGETAIRE – FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur Damien MICHALLET, Adjoint délégué aux Affaires Scolaires expose que, depuis 2009, la somme attribuée par élève pour les fournitures scolaires était de 61 €.

Les crédits sont inscrits au compte 6067 du budget primitif de SATOLAS ET BONCE. La commune règlera les factures de fournitures scolaires commandées par la directrice de l'école élémentaire et par le directeur de l'école maternelle à hauteur du montant voté

Les écoles devront fournir un bon de commande à la mairie qui se chargera de régler les fournisseurs.

Monsieur Damien MICHALLET propose d'augmenter de 3 € le montant alloué par enfant soit 64 € x nombre d'élèves par école pour l'année 2013 et suivantes comme suit :

ECOLAS	Allocation par élève	Photocopies par élève	Livres ou petits matériels/élève	Total par élève
ELEMENTAIRE	45 €	9 €	10 €	64 €
MATERNELLE	45 €	9 €	10 €	64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Demande de la médiathèque : la médiathèque sollicite la collectivité pour l'achat d'un tableau d'affichage avec vitre qu'elle souhaite placer sur le mur de celle-ci à côté de l'entrée afin de faciliter la diffusion d'informations sur leurs diverses activités.

- Courrier « délégués de classe » : les délégués de classe demandent à la commune s'il serait possible d'installer un filet de protection entre le grillage et le toit du passage couvert afin d'éviter que le ballon de football sorte de l'école.

- Courrier « Collège Anne Franck » : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Principale du collège Anne Franck de la Verpillière qui sollicite de la part de la municipalité une subvention exceptionnelle pour le financement des voyages scolaires organisés au collège. Le Conseil Municipal, émet un avis défavorable. Un courrier sera envoyé à Mme la Principale pour l'informer de la décision prise.

- Demande « gym » : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis de l'agence SOCOTEC sur la faisabilité d'une barre d'étirement dans la salle polyvalente. D'après le rapport remis le 22 janvier 2013, la mise en place de ces barres sur le mur en façade ouest ne soulève aucune contre-indication.

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22h30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 22 février 2013 à 20 h30